



## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL :

### I. Comptes Consolidés Condensés

Les comptes semestriels du Groupe Électricité de Strasbourg s'établissent au 30/06/2009, comme suit, en normes IFRS :

En millions d'euros	Au 30/06/2008	Au 30/06/2009	Variation 2009/2008
Chiffre d'affaires	267,2	281,0	+ 5,2 %
Résultat opérationnel	42,2	42,0	- 0,5 %
Résultat net part du Groupe	31,0	30,8	- 0,6 %
Résultat net courant (*)	31,1	30,9	- 0,6 %

(\*) hors éléments non récurrents, à savoir l'impact de la réforme des retraites en 2008 et les plus ou moins values de cession.

Malgré la légère baisse en volume de nos ventes globales, le chiffre d'affaires s'établit en croissance de + 5,2 %. Cette évolution s'explique par l'augmentation des ventes sur le marché des particuliers, un impact climatique favorable et la hausse des tarifs régulés intervenue au second semestre 2008. Nos filiales contribuent à cette évolution favorable du chiffre d'affaires consolidé.

La croissance en chiffre d'affaires n'induit pas d'évolution similaire du résultat opérationnel compte tenu notamment de la hausse sensible du coût des achats de pertes réseau et de la progression des charges de personnel liée aux évolutions salariales et à la mise en œuvre de systèmes complémentaires de protection sociale. En conséquence le résultat opérationnel s'affiche à 42 M€ (pour 42,2 M€ l'an dernier) à un niveau comparable à celui de l'exercice précédent.

Dans ces conditions, eu égard à l'ensemble des éléments précités, le résultat net courant (\*) ressort à 30,9 M€, en très léger retrait (- 0,6 %) par rapport au premier semestre 2008.

## **II. Rapport semestriel d'activité**

### **II. 1 Évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et incidence sur les comptes**

Au cours du premier semestre 2009, dans un contexte de crise économique, l'activité du Groupe ÉS a été marquée par une légère baisse des consommations d'électricité (- 0,8 % en volume), la bonne tenue du marché des particuliers compensant le recul de la demande industrielle.

Électricité de Strasbourg SA a par ailleurs mené à son terme le processus de séparation juridique découlant de la loi du 07/12/2006 en transférant au 01/06/2009 à sa filiale ÉS Énergies Strasbourg, aux termes d'une opération d'apport partiel d'actif, l'intégralité de son activité de commercialisateur. Une assemblée générale mixte du 26/05/2009 est venue approuver l'ensemble de la procédure avec effet rétroactif, sur les plans comptable et fiscal, au 01/01/2009. Cette opération ne modifie en rien les comptes consolidés du Groupe, eu égard à un périmètre de consolidation inchangé et à un taux de détention de 100 % de la filiale précitée.

ÉS Énergies Strasbourg a mené, dans la continuité de la structure précédente, une politique de développement et d'innovation commerciale, notamment par un engagement toujours plus marqué dans les énergies renouvelables et les services associés à l'énergie. Cette politique a permis au Groupe de satisfaire à son obligation pour la période 2006/2009 en matière de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Par ailleurs, le maintien du TaRTAM (Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement du Marché) pour les ventes aux clients « entreprises » ayant déclaré leur éligibilité se traduit par un plafonnement de la marge commerciale et cette situation n'évoluera pas au cours du second semestre 2009.

La maison-mère, ÉS SA, centrée dorénavant sur l'activité technique et les services supports au Groupe, a poursuivi une politique exigeante en matière d'investissements et de performance se traduisant dans le domaine spécifique des réseaux par un haut niveau de qualité de fourniture. Elle a également mis en application la nouvelle loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) relative aux raccordements aux réseaux publics de distribution d'électricité dans un esprit de neutralité vis-à-vis de l'ensemble des fournisseurs.

Par ailleurs, dans le cadre de son développement, notre filiale Écotral, opérant dans les domaines de l'ingénierie et de la maîtrise énergétique, a ouvert une agence à Nancy après celle de Besançon en 2007.

Enfin au cours du semestre, ÉS SA s'est préparée en groupement conjoint avec TIRU et NOVERGIE à répondre à l'appel d'offres lancé par la Communauté Urbaine de Strasbourg pour le renouvellement avec effet au 01/01/2010 de la concession d'exploitation de l'usine d'incinération du Port du Rhin, concession actuellement détenue par la filiale Protires constituée avec TIRU.

## **II 2 Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice**

Les résultats du premier semestre confirment, même si cette année encore, c'est dans un sens cette fois plutôt favorable, la sensibilité du chiffre d'affaires et de la marge de l'entreprise à l'aléa climatique.

Indépendamment de cet aléa, qui demeure évidemment pour la fin d'année 2009, le Groupe enregistre une hausse des tarifs de vente aux clients régulés, entrant en vigueur le 15 août 2009.

Par ailleurs dans un marché de l'énergie totalement ouvert depuis le 01/07/2007, ÉS Énergies Strasbourg, la filiale commerciale du groupe, va bien entendu continuer de défendre ses parts de marché en électricité, étant entendu cependant que le secteur des entreprises est largement atone avec le maintien du TaRTAM et que sur celui des particuliers il ne devrait pas y avoir d'évolution décisive au second semestre.

## **II 3 Transactions entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice et qui ont influé sur la situation d'ÉS au cours du semestre**

ÉS, en tant que distributeur non nationalisé et aux termes de la réglementation en vigueur, doit acheter l'énergie destinée à l'alimentation des clients aux tarifs réglementés auprès d'EDF selon un tarif particulier dit tarif de cession qui s'applique à toutes les ELD. Les transactions relatives à cette fourniture ont représenté un montant total de 88,4 M€ au cours du premier semestre 2009.

Dans le cadre du TaRTAM le dispositif de compensation des charges correspondantes est opéré par EDF dans le but d'assurer à ÉS in fine une compensation calquée sur celle issue des dispositions du décret 2007-689 du 04/05/2007 relatif précisément à la compensation des charges du tarif réglementé transitoire d'ajustement de marché. Ceci se traduit à la fois par des livraisons physiques pour un montant de 9,9 M€ et un complément de régularisation financière pour un montant de 3,8 M€.

## **III. Déclaration des personnes physiques qui assurent la responsabilité du rapport financier semestriel**

Didier Guénin, Directeur Général et Myriam Berdy, Directeur Général Délégué certifient qu'à leur connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation d'ÉS SA et qu'enfin le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'AMF.